

Interpellation – Retrouver une déchèterie au service du citoyen

Selon l'article 33 du règlement du Conseil général, l'interpellation sera développée lors de la séance suivante.

Retrouver une déchèterie au service du citoyen

“Notre déchèterie fut, il y a eu quelques années, un modèle exemplaire dans la chaîne du recyclage. Les autres communes enviaient notre "Tritout". On venait même de loin découvrir ce concept novateur. Comme l'indiquait son nom, le "Tritout" permettait de recycler bon nombre de produits. Ses horaires étaient adaptés au besoin de la population. Nous avions un service de qualité.

Qu'en est-il maintenant ?

Alors que le nombre de citoyens a augmenté avec la fusion des communes, les prestations de la déchèterie ont grandement diminué.

De nombreux produits ne sont plus repris. De plus, les horaires ont été réduits d'année en année. La population est excédée ! Les citoyens veulent retrouver un service communal digne de ce nom. La réforme du "Tritout" présentée à la dernière séance du Conseil général, était une information du Conseil communal. Les Conseillers généraux n'ont pu prendre position et en débattre. Cette réforme n'a pas été validée par le Conseil général.

Que pense faire le Conseil communal, suite aux fortes réclamations des citoyens, pour revoir cette réforme et redonner au "Tritout" la qualité de service attendue. Martin Clerc, PCSI + Ouverture".